



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

viticulture

Question écrite n° 120831

Texte de la question

M. Philippe-Armand Martin (Marne) appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur le vote par l'Institut national de l'origine et de la qualité (INAO) d'un projet d'arrêté interdisant l'utilisation de morceaux de bois dans l'élaboration des vins AOC. À cet effet, il lui demande de bien vouloir lui indiquer la position du Gouvernement sur ce dossier.

Texte de la réponse

Depuis le 19 octobre dernier, le recours à certains traitements et pratiques oenologiques est officiellement autorisé par la réglementation communautaire, notamment l'utilisation de copeaux de bois pour l'élaboration des vins. Le comité national des vins et eaux de vie de l'institut national de l'origine et de la qualité (INAO) anticipant cette décision avait considéré que cette pratique ne pouvait être adoptée que dans la mesure où elle a fait l'objet d'une expérimentation préalable. Aussi, conformément à ce qui est autorisé par la réglementation communautaire, le comité vin de l'INAO a proposé un décret destiné à permettre d'interdire ou de limiter et soumettre à des règles plus restrictives les pratiques et traitement oenologiques autorisés dans le cadre communautaire. Ce décret a été signé et publié le 8 décembre 2006. Pour son application, le comité national a voté l'interdiction générale de l'utilisation des morceaux de bois et l'expérimentation encadrée de l'utilisation de ces copeaux sur moûts, vins en fermentation et vins nouveaux. Le comité national a notamment retenu l'expérimentation pour 5 000 hectolitres de vins rouges AOC en « Bordeaux », « Bordeaux supérieur », « Médoc » et « Haut-Médoc ». Un projet d'arrêté entérinant ces décisions est en cours de signature.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Armand Martin](#)

Circonscription : Marne (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 120831

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 mars 2007, page 2793

Réponse publiée le : 24 avril 2007, page 3940